

**Compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> Réunion Publique Participative**  
**du 28 Novembre 2016 à 19h00 - salle Champs Blancs à Joigny**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Jovinien introduit la séance, et remercie l'ensemble des participants de leur présence. Près d'une quarantaine d'habitants ainsi que des élus assistent à cette première réunion publique participative.

La parole est donnée au bureau d'études, qui à l'aide d'un diaporama participatif présente :

- La démarche d'élaboration du PLUi, par la création d'un projet de territoire « co-construit » ensemble ;
- Des questionnements généraux permettant de faire ressortir les premières attentes et/ou inquiétudes et/ou problèmes rencontrés par les habitants ; ainsi que ce qui leur plait et ce pourquoi ils ont fait le choix de venir habiter sur le territoire intercommunal.

En interaction avec le diaporama participatif réalisé par le bureau d'études, quelques observations sont exprimées par la population :

- Au vu des récentes inondations, un habitant s'inquiète sur l'imperméabilisation des terres liée au développement des zones d'activités et de l'urbanisation. Les termes de « bétonisation anarchique » ont été énoncés par un autre habitant.

*Monsieur Soret, Président de la CCJ indique que suite aux phénomènes d'inondation, la CCJ a engagé des études liées aux cours d'eau pour limiter les inondations. Cette dernière est actuellement en phase de diagnostic.*

- Des habitants indiquent qu'il est important de préserver le patrimoine ancien et rural des communes, ce qui profite au tourisme.
- Les habitants sont sensibles à leur patrimoine bâti ancien, à la présence de vignobles et de forêts, et à la traversée de l'Yonne. Ils souhaitent que la requalification des communes soit privilégiée au développement du pavillonnaire.
- Une habitante s'inquiète sur la « désertification médicale » du territoire. Elle ajoute que cela va poser problème lorsque les déplacements deviendront difficiles avec l'âge.

*Messieurs Soret et Moraine, Présidence de la CCJ, indique que la CCJ a conscience de ce phénomène et qu'une maison des internes est actuellement en projet sur le territoire ; les élus étant alertés de l'arrivée ou du maintien des médecins sur le territoire.*

- La question d'inadéquation de l'offre d'emploi et de la demande est également soulevée.

*Messieurs Soret et Moraine, Présidence de la CCJ, indique que la CCJ a conscience de cette inadéquation et que les chiffres de fréquentation de la gare s'élèvent actuellement à 1000 passagers jours, alors qu'il y a 20 ans il n'y avait qu'une dizaine de passagers.*

- Il est ressorti de cette présentation que les personnes non natives du territoire Jovinien y habitant actuellement ont été attirés à la fois par la qualité des paysages, la qualité de vie mais aussi par « l'esprit bourguignon » d'accueil chaleureux.
- La question est posée sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire intercommunal. Certains ne sont pas favorables pour une question d'esthétique (transformation du paysage, bétonisation des sols, QUID de la modification du climat/ déplacement des orages et hygrométrie) et de nuisances pour la qualité de vie ; d'autres indiquent qu'il faut envisager toutes les solutions possibles en termes de dispositifs d'énergies renouvelables. Il est également demandé si la CCJ souhaite accepter les énergies « propres » de type champ solaire.

Messieurs Soret et Moraine, Présidence de la CCJ, indiquent que l'implantation d'éoliennes est définie à l'échelle régionale (Schémas Régionaux Eoliens - SRE) et que la CCJ n'a pas la compétence. Au prochain conseil communautaire, ils interrogeront les communes pour savoir si elles sont favorables ou non à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire.

- La question sur la gestion des déchets, et notamment le stockage (lieu de traitement des déchets), est posée.

Monsieur Soret, Président de la CCJ indique que le territoire du Jovinien n'est actuellement pas propice. Toutefois, d'ici à 2021, un problème de capacité de traitement des déchets sur une des six unités de traitement du département est pressenti (Sud).

- Une habitante s'interroge sur la position de l'intercommunalité vis-à-vis de l'exploitation du gaz de schiste.

Monsieur Soret, Président de la CCJ indique que la loi (juillet 2011) interdit une méthode d'extraction par fracturation hydraulique d'explosion de la roche ; toutefois il faut savoir qu'un permis a été délivré en 2011 et qu'à ce jour il n'a toujours pas été utilisé.

- Les habitants s'interrogent sur la qualité de l'eau potable puisque 20 communes du département se sont vues distribuer des bouteilles d'eau, liées aux problématiques de qualité de l'eau.

Messieurs Soret et Moraine, Présidence de la CCJ, indiquent qu'ils ont conscience de la préservation de la ressource en eau et qu'elle sera prise en compte dans le cadre du PLUi, notamment au travers du renforcement des zones de captages (pollution).

Aucune autre remarque ou observation n'est exprimée. La présidence de la CCJ remercie l'ensemble des habitants et précise qu'une seconde réunion publique participative sera organisée le **jeudi 15 décembre** prochain, à 18h30, sur la commune de Saint-Julien-du-Sault.



M. SORET Nicolas  
Président de la Communauté  
de Communes du Jovinien

Ce compte-rendu servira dans le cadre de l'élaboration du bilan de la concertation.